

Personne compétente en radioprotection - Niveau 2 - Secteur transport de substances radioactives

Code référence : 95A



OBJECTIFS

Exercer les missions de la personne compétente en radioprotection (PCR) conformément aux articles R4451-110 et suivants du Code du travail :

- énoncer et définir les grandeurs et concepts fondamentaux utiles pour la radioprotection, en radioactivité, interactions et effets biologiques des rayonnements ionisants ;
- énoncer les principes de la radioprotection, les moyens de protection et de contrôle ;
- appliquer les dispositions prévues par la réglementation relative à la protection des travailleurs ;
- utiliser les appareils de détection des rayonnements ionisants adaptés aux situations de travail rencontrées ;
- effectuer des calculs de débits de doses et de protection en fonction des situations rencontrées ;
- évaluer les risques radiologiques et réaliser les analyses des postes de travail adaptées aux situations rencontrées ;
- mettre en œuvre le zonage d'une installation, les contrôles de radioprotection et le programme de protection radiologique ;
- appliquer les procédures relatives à la gestion des situations radiologiques dégradées ;
- assurer les missions relatives à la formation et à l'information des travailleurs sur le risque radiologique.

PUBLIC

Toute personne désignée par l'employeur pour exercer dans l'entreprise la fonction de PCR.

Le niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique est prérequis pour accéder à la formation.

Cette formation est adaptée pour encadrer toutes les opérations se rapportant au transports de substances radioactives

NB : L'inscription inclut un accès pendant 3 mois à une formation à distance sur les fondamentaux de la radioprotection, utile pour la préparation avant la venue à l'INSTN ou pour aider la PCR à exercer ses missions de formation et de communication.

PRÉ-REQUIS

Le niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique est prérequis pour accéder à la formation.

CONTENU

Module théorique :

Radioactivité, interaction rayonnement - matière, rayonnements d'origine électrique, effets biologiques, sources d'exposition, détection, principe de protection contre l'exposition externe et contre l'exposition interne, réglementation.

Module appliqué (travaux dirigés et travaux pratiques) :

Analyses de risque et études de postes de travail, mise en place d'un programme de contrôles, co-activité, utilisation d'appareils de détection et débitmètres, calculs de doses en exposition externe et interne, gestion de situations incidentelles, réglementation du transport et élaboration d'un programme de protection radiologique, missions de formation et information.

Contrôles de connaissances : épreuve écrite, contrôle continu, épreuve orale

MÉTHODE

Exposés, travaux dirigés et pratiques, études de cas, mises en situation. Evaluation formelle des acquis.

Groupe limité à 12 participants.

La formation inclut des travaux pratiques mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants et/ou des visites d'installations en zone réglementée ; se conformer aux recommandations mentionnées dans les conditions de vente.

PRIX PUBLIC - 2018

2400 €

DURÉE - 2018

8 jours (54 heures)

LIEU ET DATE - 2018

Cherbourg-Octeville

• 10-14 septembre 2018 + 26-28 septembre 2018

COORDINATION - 2018

Responsable(s) pédagogique(s) :

Cherbourg-Octeville

M. Philippe ROINE

philippe.roine@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 88

CONTACT - 2018

Organisatrice(s) formation :

Cherbourg-Octeville

Mme Nadine PATRIX

nadine.patrx@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 89